



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## chèque emploi service universel

Question écrite n° 69392

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'aide sous forme de chèques emploi service universel « CESU pouvoir d'achat ». Il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre de demandeurs d'emploi avec enfants à charge reprenant une activité professionnelle ou entrant en formation ayant bénéficié de ce dispositif en France, mais également dans le département de la Lozère.

### Texte de la réponse

Le décret n° 2009-479 du 29 avril 2009 a institué une aide exceptionnelle de 200 EUR, versée sous forme de chèques emploi-service universels (CESU) préfinancés, en faveur du pouvoir d'achat de certains bénéficiaires de prestations sociales ou des demandeurs d'emploi. Le CESU en faveur des demandeurs d'emploi pouvait avoir un montant supérieur à 200 EUR et il a été attribué aux demandeurs d'emploi ayant des enfants à charge, lorsqu'ils prennent ou reprennent un emploi ou à l'occasion d'une entrée en formation. L'émission totale de CESU, au titre de Pôle emploi, a concerné 55 880 bénéficiaires. Dans le département de la Lozère, l'émission de CESU au titre de Pôle emploi a concerné 79 bénéficiaires pour un montant de 24 600 EUR.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69392

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, industrie et emploi

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 janvier 2010, page 725

**Réponse publiée le :** 4 mai 2010, page 5006